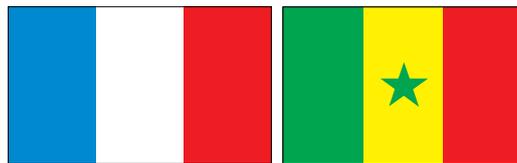




PREMIER MINISTRE

SÉMINAIRE INTERGOUVERNEMENTAL FRANCO-SÉNÉGALAIS



PARIS
JEUDI 19 OCTOBRE 2017

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris - France
Tel: +33 (0)1 42 75 50 78/79



Édouard PHILIPPE,
Premier ministre
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mahammed Boun Abdallah DIONNE,
Premier Ministre
DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Déclaration conjointe

La **troisième édition** du séminaire intergouvernemental France-Sénégal qui s'est tenue à Paris le 19 octobre, a permis de constater une nouvelle fois l'étroitesse des liens unissant nos deux pays.

Le séminaire se veut un exemple du nouvel élan qui doit être impulsé entre la France et l'Afrique et qui vise à créer un axe intégré entre l'Afrique, la Méditerranée et l'Europe par le rapprochement des peuples, une prospérité partagée et l'innovation.

Nous avons une convergence de vues sur les dossiers de coopération bilatérale et une vision commune, notamment sur les enjeux globaux aux plans sécuritaires et environnementaux ainsi que la lutte contre toutes les formes d'extrémisme ou d'exclusion. Nous sommes engagés ensemble dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, en particulier au Mali. Nous coopérons de longue date dans la lutte contre le changement climatique et pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat, aujourd'hui dans le cadre du « Pacte mondial pour l'environnement ».

1) Mobilité et migrations

Nos échanges au plan humain, socle de la relation entre la France et le Sénégal, participent au **développement et à la croissance** de nos deux pays.

La France et le Sénégal s'engagent à promouvoir la mobilité légale dans les deux sens. La France améliorera les conditions de délivrance des visas aux ressortissants sénégalais, notamment en augmentant la part de visas de circulation délivrés au Sénégal et en réduisant le délai de délivrance des visas.

Nos deux pays ont affirmé leur volonté de lutter ensemble contre l'immigration irrégulière et de remédier aux causes profondes de cette dernière. Ils intensifieront le dialogue régulier et constructif initié dans le cadre de l'accord conjoint de gestion des flux migratoires conclu en 2008. La France renforcera sa coopération avec le Sénégal contre les filières d'immigration irrégulière et appuiera les efforts du gouvernement sénégalais en vue de sensibiliser davantage les populations aux risques encourus et éviter ainsi des drames humains dans le Sahara ou en Méditerranée.

La France et le Sénégal encouragent les initiatives de la diaspora sénégalaise en France en faveur du développement du Sénégal. Ils vont accroître leur soutien à ces initiatives entrepreneuriales, de création de richesses, d'opportunités économiques et d'innovation. Les échanges de jeunes seront développés dans les deux sens.

Les deux pays accentueront leurs efforts pour favoriser la mobilité étudiante. Une fois leur cursus accompli et pour renforcer la mobilité entre nos deux pays, la France s'engage à fournir à ces étudiants sénégalais un visa de circulation de longue durée.

La France et le Sénégal soulignent le rôle majeur de la diaspora dans le dynamisme de la coopération décentralisée, très étroite entre nos deux pays, avec plus d'une centaine de partenariats actifs au Sénégal.

2) Éducation et Santé

La promotion de l'accès à l'éducation, clé de voûte du développement durable, est une priorité pour nos deux pays. La France et le Sénégal ont décidé de co-parrainer la conférence de reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation prévue en février 2018 à Dakar, dont l'objectif est de mobiliser jusqu'à 3,1 milliards de dollars de financement pour la période 2018-2021.

En matière éducative, la priorité sera accordée à la formation des enseignants et des cadres du système éducatif, de même qu'à la promotion de la culture scientifique et du numérique dans les enseignements. Les écoles franco-sénégalaises seront appelées à devenir des écoles d'application.

Afin de répondre au défi de l'insertion professionnelle des jeunes, des programmes de coopération seront mis en place dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, articulés autour des besoins économiques du Sénégal.

Les deux gouvernements ont décidé de mettre en place une commission mixte de pilotage stratégique sur l'enseignement supérieur, la recherche et la formation qui s'attachera, en particulier, à favoriser les formations délocalisées au Sénégal d'universités et de grandes écoles françaises et à augmenter le nombre d'étudiants français au Sénégal.

La création d'un grand campus franco-sénégalais dans la ville nouvelle de Diamniado sera étudiée.

La coopération entre les deux pays favorisera la structuration au Sénégal d'un enseignement supérieur, en lien avec les besoins du secteur économique.

La France continuera d'accompagner le système d'enseignement sénégalais pour le développement des filières agricoles et rurales en matière d'ingénierie de la formation et poursuivra son appui dans le cadre du réseau « formation agricole et rurale », animé par Montpellier SupAgro.

En matière de santé, l'accès à des soins de qualité et à des coûts accessibles, dans le cadre d'une diversification de l'offre de soins, est au cœur du soutien qu'apporte la France au Sénégal. Dans le cadre de la lutte contre les maladies infectieuses épidémiques et des efforts pour promouvoir la sécurité sanitaire, des actions coordonnées de transfert de compétences et de renforcement des capacités techniques sont mises en œuvre. De nouvelles pistes de coopération sont esquissées pour le renforcement du système de santé, l'appui à la Couverture Maladie universelle et le soutien à la formation des professionnels de santé, en partenariat avec l'école des hautes études de santé publique de Rennes.

3) Accompagner l'émergence du Sénégal

Le gouvernement sénégalais a salué le rôle des entreprises françaises dans l'économie locale et la contribution du groupe AFD au financement du **Plan Sénégal émergent**, contribuant déjà à hauteur de 800 millions d'euros à 45 projets. La France continuera à soutenir le développement des projets structurants et de développement durable ainsi que l'investissement dans les secteurs prioritaires du PSE.

La France intensifiera son action d'appui au secteur privé, acteur clé du développement et de l'insertion socioprofessionnelle de la jeunesse sénégalaise dans le marché du travail. Elle financera de façon accrue l'accès au crédit des PME, favorisera l'inclusion financière en accompagnant des initiatives innovantes dans les domaines de la microfinance, des start-ups, des entreprises socialement responsables et de l'entrepreneuriat féminin.

Les deux parties sont convenues de renforcer leur coopération sur **cinq thématiques prioritaires** :

- ▶ l'appui à l'innovation et aux start-ups,
- ▶ le développement urbain intégré,
- ▶ le développement de filières agroalimentaires structurées et de la grande distribution,
- ▶ l'industrie touristique et le tourisme durable,
- ▶ l'énergie.

Dans le cadre de son soutien à l'innovation, la France entend, particulièrement, contribuer à l'ambition du Sénégal de devenir un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de référence en Afrique. Dans ce cadre, nos deux pays ont procédé à la signature d'un prêt garanti par BPIFrance permettant l'acquisition par le Sénégal d'un supercalculateur produit par Atos, qui sera installé dans la ville nouvelle de Diamniadio, appelée à devenir un pôle régional numérique.

Les autorités sénégalaises et françaises reconnaissent **le caractère prioritaire du projet de Train Express Régional**, visant dans un premier temps à relier le centre de Dakar à la ville de Diamniadio, puis au nouvel aéroport international Blaise-Diagne. La France et le Sénégal souhaitent poursuivre leur coopération dans le secteur du transport urbain **par la signature, ce jour, d'une déclaration d'intention** pour développer des solutions de mobilité, dans toutes leurs composantes.

De même, considérant les enjeux importants attachés aux effets des changements climatiques, sources de vulnérabilités aux plans économique et social, la France renforcera sa coopération avec le Sénégal dans sa lutte contre l'érosion côtière et pour la protection du littoral, notamment au niveau de la région de Saint Louis.

Les feuilles de routes sectorielles adoptées conjointement par les deux parties feront l'objet d'un suivi rapproché.

4) Politique étrangère, défense et sécurité

La France salue en particulier la **contribution sénégalaise à la paix et la sécurité dans le monde dans le cadre de sa participation au Conseil de sécurité des Nations Unies**. Les deux Premiers ministres ont échangé sur la situation régionale.

Face au phénomène terroriste, la France et le Sénégal partagent les mêmes valeurs et les mêmes objectifs. Leur coopération de défense et de sécurité s'appuie sur les Eléments français du Sénégal et se décline en particulier dans la participation de soldats des deux pays aux opérations internationales de maintien de la paix et de lutte contre le terrorisme. Elle repose aussi, avec 25 experts, sur le premier réseau de coopérants déployé par la France à l'étranger dans des projets de conseil, de formation et de développement capacitaire au profit de l'ensemble des forces de défense et de sécurité sénégalaises.

La France et le Sénégal favoriseront le développement des écoles militaires locales, prioritairement l'école de l'air et l'école d'application de l'infanterie. Cette coopération se concrétisera aussi dans des domaines à haute valeur ajoutée tels que la lutte contre la cybercriminalité ou la création du Centre interministériel de coordination des opérations pour la lutte contre le terrorisme (CICO).

Nos deux pays affirment leur attachement au Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, dont la Quatrième édition se tiendra à Dakar les 13 et 14 novembre 2017 sur le thème « Défis sécuritaires actuels en Afrique : pour des solutions intégrées ». La France continuera à soutenir la tenue de ce forum organisé par le Sénégal.

Cette nouvelle édition du séminaire intergouvernemental constitue la première étape d'une séquence bilatérale qui s'annonce, cette année encore, très riche. En effet, plusieurs ministres français se rendront à Dakar, **le 14 novembre prochain à l'occasion du Forum international de Dakar** sur la Paix et la Sécurité en Afrique, puis, à l'invitation du Président de la République du Sénégal, S.E.M. Macky SALL, le Président de la République française, S.E.M. Emmanuel MACRON se rendra à la conférence de Dakar pour le financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation, conférence coparrainée par la France. Le Président Emmanuel Macron effectuera à cette occasion une visite officielle au Sénégal.



Feuille de route migrations et mobilités

La densité de la relation franco-sénégalaise repose sur les échanges humains entre nos deux pays. La France et le Sénégal souhaitent favoriser la mobilité légale dans le respect de leur souveraineté respective et entendent coopérer avec détermination pour combattre les migrations illégales.

L'Accord franco-sénégalais relatif à la gestion concertée des flux migratoires entre la France et le Sénégal, signé à Dakar le 23 septembre 2006, a permis des avancées significatives dans l'appréhension de cette question. La tenue d'un sixième comité de suivi avant la fin de l'année permettra d'assurer le suivi des engagements déjà pris.

La France et le Sénégal s'accordent par ailleurs sur les mesures suivantes :

Objectif 1 : Renforcer le partenariat pour la mobilité et lutter contre l'immigration irrégulière

Renforcer le partenariat pour la mobilité

- ▶ La France entend poursuivre l'amélioration des conditions de circulation entre les deux pays. À cette fin, elle procèdera dès le mois d'octobre au **déploiement du projet France-visa dans le cadre d'une phase pilote au Sénégal**. Ce projet offrira la possibilité de pré-remplir en ligne le formulaire de demande et permettra une délivrance plus simple et plus fiable des visas, avec à terme la dématérialisation des pièces justificatives.
- ▶ **La France souhaite augmenter le nombre et la durée des visas de circulation** (visas d'un an à cinq ans permettant des séjours pouvant atteindre 90 jours par période de six mois). Pour faciliter cette démarche, le Sénégal entamera une réflexion sur la prolongation à dix ans de la validité de ses passeports.
- ▶ **La France s'efforcera par ailleurs de réduire les délais de délivrance en période estivale, notamment pour les étudiants.**
- ▶ La mobilité des étudiants français vers le Sénégal sera également encouragée dans le cadre des 254 accords de coopération existant entre universités publiques sénégalaises et françaises.
- ▶ **Les échanges de jeunes seront développés.** Un accord cadre bilatéral sur le volontariat, conclu les deux gouvernements permettra de développer la mobilité des jeunes français et sénégalais dans les deux sens.

Mettre en œuvre des actions de développement coordonnées avec la gestion des flux migratoires

- ▶ Un projet d'un montant de 28 millions d'euros financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par Civipol contribuera au **renforcement et à la modernisation du système d'information de l'état-civil sénégalais et à la création d'un fichier national d'identité biométrique**. Des actions de développement de l'emploi dans les zones de départ des migrations seront engagées.
- ▶ **Le retour volontaire sera facilité** en assurant une meilleure articulation du programme de réinsertion des migrants mis en œuvre au Sénégal par l'Office français de l'immigration et l'intégration (OFII) avec les dispositifs sénégalais de soutien à l'emploi et à la création d'entreprises. Des partenariats renforcés avec l'AFD seront recherchés, notamment pour faciliter l'obtention de micro-crédit pour les porteurs de projets.

Agir conjointement contre l'immigration irrégulière et les trafics d'êtres humains

- ▶ **Des procédures plus rapides et plus simples d'identification des ressortissants seront définies conjointement et la délivrance de laissez-passer sera facilitée**. En outre, un point focal consulaire sera rapidement désigné dans l'administration sénégalaise.
- ▶ **La coopération visant à prévenir les trafics d'êtres humains** via la route de la Méditerranée centrale ou la route de l'Afrique de l'ouest sera renforcée. La France et le Sénégal détermineront conjointement les modalités de mise en place d'un dispositif de lutte contre les filières d'immigration irrégulière associant forces sénégalaises et experts européens. Le projet GARSI (groupe d'action rapide de surveillance et d'intervention) sera mis en œuvre rapidement au sein de la Gendarmerie sénégalaise afin d'entraver l'action des organisations criminelles dans les espaces transfrontaliers.
- ▶ **L'accent sera mis sur la saisie et la confiscation des biens acquis par les trafiquants** d'êtres humains, en renforçant notamment les capacités de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF).
- ▶ **Le sixième comité de suivi de l'accord de gestion concertée des flux migratoires** se réunira les 14 et 15 décembre 2017 à Paris pour suivre la mise en œuvre concrète de ces différentes orientations.

Objectif 2 : Lutter plus efficacement contre le terrorisme

Mieux détecter et neutraliser les cellules terroristes et leurs soutiens

- ▶ **Les liens entre les unités de renseignement françaises et sénégalaises seront renforcés**, en s'appuyant sur des échanges plus réguliers d'experts et de bonnes pratiques, au Sénégal comme en France, afin de mieux identifier et démanteler les filières de recrutement.
- ▶ **Le développement opérationnel du CICO** (Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte antiterroriste) sera appuyé par la France, en particulier la plateforme de surveillance des sites djihadistes et de signalements.

- ▶ Les exercices pratiques entre acteurs de la lutte anti-terroriste et les forces de sécurité intérieure, sur le modèle de l'exercice de simulation d'attaque terroriste organisé les 18 et 19 mai 2017 au Sénégal, seront poursuivis et multipliés à intervalles réguliers.
- ▶ **Les actions de coopération dans le domaine du contre-terrorisme seront intensifiées** par des formations prodiguées au Sénégal et en France par le GIGN et le RAID.

Rendre notre coopération bilatérale plus opérationnelle

- ▶ **Le développement de la Division cyber du Sénégal sera appuyé** par la France, en s'appuyant sur l'expert technique international récemment affecté, notamment par la conception de formations sur mesure en lien avec la DCPJ et le C3N (Centre de lutte contre les criminalités numériques, Pôle Judiciaire de la gendarmerie).
- ▶ Sous l'égide de l'OCTRIS, **la coopération en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants**, générateurs de multiples profits qui peuvent notamment alimenter les organisations terroristes, sera intensifiée.
- ▶ Le développement de la section aérienne de la gendarmerie sénégalais sera soutenu, en particulier par la formation en France et au Sénégal de pilotes et de formateurs supplémentaires, le perfectionnement des pilotes déjà opérationnels et la finalisation de la doctrine d'emploi.



Feuille de route éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et recherche, santé

La France et le Sénégal considèrent comme absolument prioritaires l'insertion professionnelle de la jeunesse et sa formation. Ce sont les leviers qui permettent de donner un espoir aux jeunes générations et de créer les conditions d'une croissance économique durable.

En matière de santé, la coopération doit promouvoir une stratégie globale de structuration du système de santé publique sénégalais et un accroissement de l'expertise, grâce notamment à l'échange de cadres administratifs et de santé.

Dans ce contexte, les parties sénégalaises et françaises sont convenues de ce qui suit :

EN MATIÈRE ÉDUCATIVE

1/ La priorité sera accordée à la formation des enseignants et des cadres du système éducatif

Les écoles franco-sénégalaises seront appelées à devenir des écoles d'application : les mécanismes de mobilité d'enseignants stagiaires devront être mis en place entre les deux pays.

Nous entendons promouvoir une coopération structurante entre l'ESEN (École Supérieure de l'Éducation Nationale) et le réseau des ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) seront étudiées. Le pilotage des besoins devra s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre des appuis financés par l'AFD, qui porte sur les volets suivants : pilotage académique et pédagogique du système éducatif, renforcement des compétences des enseignants de l'éducation de base (primaire et collège) en formation initiale et continue, didactique de la lecture et des mathématiques, rénovation de l'enseignement des sciences au niveau collège, maintenance des infrastructures scolaires, formation des chefs d'établissement et des comités de gestion des établissements.

Sur l'ensemble des volets de coopération éducative et linguistique, nous assurerons un copilotage par les ministères français et sénégalais des Affaires étrangères et de l'éducation. Un accord-cadre en matière de coopération éducative devra être élaboré ainsi qu'une feuille de route d'ici le début de l'année 2018.

Le soutien de l'AFD au continuum « Éducation, formation, emploi » est une contribution forte à la réalisation de la politique éducative nationale pour la période 2013-2030 dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE). L'AFD est un partenaire constant du secteur de l'éducation au Sénégal depuis 18 ans, en particulier pour l'éducation de base, mais elle intervient également sur l'ensemble de la politique sectorielle (formation professionnelle et enseignement supérieur). Son intervention est cohérente avec une volonté politique de fort soutien à l'éducation comme levier majeur du développement et de la cohésion sociale.

Cette priorité commune pour l'éducation s'incarne dans le coparrainage de la conférence de reconstitution des fonds du PME à Dakar en février 2018. En cette année franco-sénégalaise d'appui au secteur de l'éducation et au PME, la proposition de l'AFD comme agent partenaire du fonds à effet de levier illustre l'engagement des deux pays.

2/ Une coopération en matière de numérique éducatif sera instaurée : une lettre d'intention dans ce domaine sera signée d'ici à la fin de l'année 2017, afin de permettre les actions suivantes :

- ▀ des pratiques innovantes faisant recours au numérique seront déployées, en s'appuyant notamment sur l'expertise du Réseau Canopé et du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), dans une logique de démocratisation de l'accès à une éducation de qualité. Une plateforme de partage de ressources pédagogiques, adaptées aux contextes et aux besoins des enseignants sénégalais sera mise en place en s'appuyant sur l'expertise française qui accompagnera également la formation des ressources humaines nécessaires (DNE, Canopé, CNED...) ainsi que sur l'accompagnement du réseau scolaire français au Sénégal, notamment par le biais de parrainages d'établissements scolaires sénégalais ;
- ▀ le développement d'un réseau d'écoles numériques à programme français, en partenariat avec le CNED, permettra de proposer des modules du programme français dans les écoles sénégalaises (hybridation présentielle et distancielle).

3/ La politique du Sénégal de promotion de la culture scientifique auprès de jeunes sera soutenue

La rénovation de l'enseignement des sciences au collège actuellement appuyée par l'AFD, avec le soutien du programme La main à la pâte et l'Académie des sciences, sera renforcée. L'intervention prévue par le MEN français et la mise à disposition de ressources pédagogiques s'appuiera sur ces programmes et leur déploiement dans le système éducatif sénégalais.

Le partenariat avec Universcience sera officialisé par une convention bilatérale en janvier 2018.

EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1/ Afin de répondre au défi de l'insertion professionnelle des jeunes, des programmes de coopération seront mis en place dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel,** articulés autour des besoins économiques du Sénégal. Il s'agira de faire monter en gamme les réseaux de formation professionnelle soutenus par l'AFD, incluant une gouvernance partenariale public-privé, et en élargir les secteurs en fonction des bassins d'emplois à soutenir (en particulier l'agro-industrie et les travaux publics). La montée en gamme des centres de formation professionnelle structurés autour d'une gouvernance partenariale entre le Ministère de la Formation Professionnelle et le secteur privé sera poursuivie, avec l'appui de branches professionnelles homologues françaises. Deux projets sont

à l'étude dans le domaine du BTP et du rail. Les conditions de partenariats avec les Campus des métiers et des Qualifications (CMQ) seront étudiées. Des échanges d'expertise en matière de formation professionnelle de niveau bac -3 à bac +3 seront instaurés (accueil et envoi d'experts).

2/ La France partage pleinement l'importance donnée par le Sénégal à la formation dans le secteur agricole.

Ainsi, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) s'est engagé en 2016 dans le cadre de deux accords intergouvernementaux à mobiliser son expertise publique en soutien aux réformes engagées au niveau de la formation agricole. Cette coopération bénéficiera aux lycées agricoles dans le cadre du programme de la Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité (FPEC) et aux Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP). Un agent sera ainsi mis à disposition d'ici la fin de l'année auprès de l'Ambassade de France au Sénégal, afin de garantir l'entière cohérence et la qualité de l'appui du MAA dans ces projets de réforme et d'échanges d'experts. Les échanges académiques dans le cadre de ces projets auront lieu dans un second temps.

EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Les objectifs suivants seront poursuivis :

1/ Mieux structurer la coopération franco-sénégalaise en matière de mobilité étudiante et de formation et la soutenir dans des domaines de formation ciblés, articulés autour des besoins économiques de nos deux pays, afin de répondre au défi de l'insertion professionnelle des jeunes.

- ▶ Un comité de pilotage stratégique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation franco-sénégalais sera mis en place. La structuration de la coopération en matière de mobilité et de formation étudiante constituera sa mission prioritaire. Ce comité stratégique pourra mettre en place des groupes de travail techniques bilatéraux ad hoc, chargés d'élaborer des feuilles de route sectorielle, comme le prévoit la Déclaration d'intention bilatérale en matière de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation signée le 19 octobre 2017.
- ▶ La 1^{ère} conférence Sénégal France de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sera mise en place (janvier 2018).

2/ Favoriser la structuration au Sénégal de formations du supérieur en lien avec les besoins du secteur économique, et notamment l'agronomie, les sciences de la vie, les sciences de l'ingénieur, la santé, le tourisme, les formations techniques et professionnelles

- ▶ La professionnalisation des formations sera soutenue en accompagnant le déploiement des Instituts Supérieurs de l'Enseignement Professionnel (**ISEP**) financés par l'AFD et en développant des partenariats avec les Campus des métiers et des Qualifications (CMQ) et les IUT français ; une mission de l'ADIUT en octobre 2017 précisera les coopérations à développer.
- ▶ Un premier « **Salon Formations et 1^{er} emploi** » orienté vers les besoins économiques au Sénégal et l'employabilité des jeunes a été organisé les 18 et 19 octobre 2017; il a vocation à être organisé chaque année.
- ▶ Un projet de **validation des acquis** (de l'expérience ou professionnels) sera lancé en 2018 en partenariat avec le CNAM et l'AUF.

3/ Accompagner la réforme de l'enseignement supérieur sénégalais :

Concernant la gouvernance

- ▶ La signature d'une **déclaration d'intention le 19 octobre 2017** marque la volonté d'une coopération étroite entre les autorités sénégalaises et françaises, afin de favoriser la mutualisation, le partage et le transfert d'expertise
- ▶ Un partenariat sera noué entre l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité, le HCERES et la CTI afin d'accompagner le Sénégal dans sa politique d'amélioration de la qualité des formations.

Concernant la carte universitaire

- ▶ Nous apporterons un **appui conjoint au développement de l'Université Amadou Mahtar Mbow (UAM) et de l'Université du Siné Saloum El Hadji Ibrahima Niass (USSEIN)** qui sont prévues respectivement à Diamniadio et à Kaolack d'ici à la rentrée universitaire 2018. Cet appui prendra la forme de soutien en expertise d'Agreenium (construction du référentiel de formation agricole) pour l'USSEIN. L'expert technique international (ETI) du MEAE accompagnera ces deux créations d'établissements.
- ▶ Création envisagée d'un espace d'incubation des projets de **co-localisation d'établissements d'enseignement français**, afin de dynamiser leur implantation dans une démarche partenariale, comme, à titre d'exemples, l'installation du CNAM et de l'IMT.
- ▶ La création de l'**Institut sénégalais du Pétrole** (IFP Training) sera accompagnée par l'IFPEN.
- ▶ Une intervention de l'AFD par une participation au programme de **centres d'excellence africains ACE 3** en finançant des structures de formation (Master-doctorat) et de recherche au Sénégal (sur la base d'un appel à projets) est envisagée.

4/ Développer les partenariats franco-sénégalais dans le domaine du numérique :

- ▶ Une coopération franco-sénégalaise impliquant du côté français **FUN (France Université Numérique) Moocs et le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers)** sera développée en vue de la création d'une plateforme de MOOCs sénégalais à vocation nationale et régionale.
- ▶ Le développement de l'**Université virtuelle du Sénégal**, appelée à accueillir 50 000 étudiants à l'horizon 2022, **sera appuyée** au travers de partenariats interuniversitaires, de la mise à disposition de ressources numériques, et des co-constructions de formations

5/ Donner un nouvel élan à la recherche et à l'innovation :

- ▶ Le développement d'une **stratégie nationale de la recherche scientifique Sénégalaise** cohérent avec les besoins de Sénégal émergent pourra être mis en place avec le concours de l'IRD, du CIRAD, du CNRS, du CEA et de l'Institut Pasteur. Une mission sera envoyée au début de l'année 2018 à cette fin avec l'extension du programme « Science ensemble »
- ▶ Le projet FSP « Labs xalaat defar » et la **création de 3 fab labs universitaires** qui seront inaugurés d'ici décembre 2017, en articulation avec la future Plateforme d'appui technique à la recherche et l'innovation pour l'émergence (PATRIE) à Diamandio.
- ▶ Les projets d'investissement dans des outils au service de la Recherche au Sénégal seront soutenus : **supercalculateur** (ATOS), **pôle génomique** (Université d'Évry), **réacteur nucléaire de recherche** (INSTN, CEA), **télescopes universitaires** (Partenariat Uranoscope et CNRS).

- ▶ En réponse aux enjeux de **développement agricole et rural du Sénégal, la recherche agronomique française, via le CIRAD et l'IRD, apportera une expertise en vue de développer l'agriculture écologiquement intensive, innovante et performante**, à travers des travaux sur le Pastoralisme et zones sèches, l'intensification écologique des systèmes de production agricole, le recyclage des déchets agricoles et urbains et les risques environnementaux et sanitaires. Elle accompagnera également les politiques publiques sénégalaises pour la réduction des inégalités structurelles et de la pauvreté par l'analyse et la production d'outils d'aide à la décision.
- ▶ **Dans une approche de santé globalisée**, les partenariats d'enseignement supérieur et de recherche seront renforcés entre les quatre écoles nationales vétérinaires françaises et l'École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV, Dakar).

EN MATIÈRE DE SANTÉ

Des orientations nouvelles et fortes seront données selon quatre principaux axes thématiques :

1/ Sécurité sanitaire

Les échanges déjà engagés concernant la **mise en place du SAMU au Sénégal** seront développés, notamment par l'organisation de visites d'étude sénégalaises en France.

Pour appuyer la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI), le système d'information sanitaire des alertes et crises (SISAC) du Centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) effectuera un transfert de technologie et de de compétences auprès de son homologue sénégalais.

Dans le cadre d'un cofinancement AFD - Banque islamique de développement - État du Sénégal, une nouvelle unité de fabrication de vaccins contre la fièvre jaune sera construite, qui sera gérée par la Fondation Institut Pasteur de Dakar (projet AfricAmaril). La lutte contre les pandémies sera approfondie, notamment dans le cadre du Centre de recherche clinique de Fann et grâce à l'initiative 5% portée par la France.

2/ Couverture santé universelle

Le partenariat étroit entre le Fonds français Muskoka et l'Initiative Santé Solidarité Sahel, centré sur la politique de santé mère-enfant, pourrait être étendu vers d'autres populations cibles (adolescents, jeunes).

Sous réserve d'approbation par l'Agence française de développement, la France poursuivra son soutien au Projet « C'est la vie ! » (sitcom centrée sur la santé diffusée à une échelle continentale depuis 2015).

3/ Renforcement des systèmes de santé

Au cours du premier semestre 2018, dans le cadre de visites d'étude de cadres sénégalais à l'École des hautes études en santé publique (EHESP), une maquette de formation destinée au renforcement des capacités des inspecteurs et cadres administratifs du ministère de la santé sénégalais sera élaborée.

Les échanges entre professionnels médicaux et paramédicaux se poursuivront au moyen de stages et de visites d'étude. Ils seront ciblés sur les thématiques prioritaires (cancérologie, pédiatrie, diabétologie) et s'appuieront particulièrement sur la formation par la simulation, outil privilégié en vue d'améliorer la qualité des soins dispensés.

En matière de coopérations hospitalières, un travail spécifique sera mené concernant la lutte contre le cancer. En parallèle, le travail mené contre le cancer du col de l'utérus, dans le cadre du réseau régional de partenaires (COFACOL) impliquant l'Institut Joliot-Curie de Dakar sera poursuivi avec le soutien de l'Institut national du Cancer.

La construction du centre régional de transfusion sanguine de Louga, menée grâce à l'AFD, sera accompagnée d'un renouvellement du partenariat avec l'Établissement français du sang et le Centre national de transfusion sanguine sénégalais.

Dans la continuité de l'appui à l'élaboration de la loi sénégalaise sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes et tissus, des formations sur les enjeux de l'encadrement du prélèvement et de la greffe seront menées par l'Agence de biomédecine (ABM).

4/ E-santé

Dans le cadre de la création d'une plateforme de connaissances francophone sur la lutte contre le tabac accessible à tous les pays de l'Afrique francophone, un partenariat franco-sénégalais sera établi sous l'égide du secrétariat de la convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT).

Capitalisant sur l'expérience de l'AFD en la matière, la France accompagnera la définition de la stratégie e-santé sénégalaise.



Feuille de route émergence du Sénégal

L'approfondissement de la relation bilatérale franco-sénégalaise prend pour cadre le Plan Sénégal Émergent défini par le gouvernement sénégalais et vise à favoriser l'émergence du Sénégal, dans un souci de croissance inclusive et durable.

Dans ce contexte, les parties sénégalaises et françaises sont convenues de ce qui suit :

1. La France continuera à contribuer au financement du Plan Sénégal Émergent et intensifiera son action d'appui au secteur privé sénégalais

La France s'engage à poursuivre ses efforts financiers pour appuyer le Plan Sénégal Émergent.

L'AFD, qui contribue à ce programme à hauteur de 800 millions d'euros aujourd'hui au travers de 45 projets, maintiendra son appui. En second lieu, Bpifrance Assurance Export (BPI-AE), dont l'octroi de nombreuses garanties aux prêts commerciaux sénégalais a favorisé le dynamisme de l'activité des entreprises françaises au Sénégal, réitère sa volonté de travailler aux côtés des autorités publiques et des entreprises sénégalaises. Un travail de priorisation des projets contribuant à l'émergence du Sénégal sera effectué conjointement, avec les autorités sénégalaises.

Une attention particulière sera portée à des projets structurants de l'émergence sénégalaise. Les projets du port de Bargny, la ligne de chemin de fer Dakar- Bamako et le projet symbolique autour de Saint-Louis relatif à la gestion du patrimoine et au développement durable, feront l'objet d'un suivi rapproché des entreprises françaises qui pourront mettre au service de l'émergence sénégalaise leur expertise et leurs compétences.

Le secteur privé est un acteur clé du développement. L'AFD intensifiera son action d'appui au secteur privé au travers de trois axes.

- 1) L'AFD maintiendra son soutien aux politiques publiques pour renforcer la compétitivité des entreprises, au travers du financement du programme de mise à niveau des entreprises par exemple.** Ce programme, mis en œuvre par le Bureau de Mise à niveau (BMN), agence de l'État placée sous la tutelle du Ministère du Commerce (BMC) accompagne les entreprises privées qui le souhaitent (sous formes de primes d'investissement) à réaliser les choix et investissements stratégiques nécessaires pour affronter la concurrence étrangère sur le marché local et conquérir de nouveaux marchés.
- 2) L'AFD continuera de financer des projets d'investissements durables et l'accès accru au crédit des PME grâce aux outils d'intermédiation bancaire,** via l'octroi de garanties bancaires ARIZ ou par la création de lignes de crédit dédiées, telles que la « ligne verte » renouvelée par le biais de la Facilité Énergie dite SUNREF, à vocation régionale (30M€).

3) L'AFD poursuivra le financement direct au secteur privé au travers de sa filiale Proparco dans le secteur financier, des infrastructures et de l'énergie. Le fonds AFD-CDC, annoncé en avril 2017 et qui sera opérationnel cet automne, prévoit un vaste véhicule d'investissement ciblé sur les infrastructures et sur l'Afrique, à hauteur de 600M€. Le Sénégal sera encouragé à proposer des projets qui seront financés dans le cadre de ce fonds.

Le rôle de la diaspora sénégalaise, particulièrement présente en France, doit être valorisé et appuyé pour contribuer à la création d'emplois, de richesse, d'innovation et de savoir-faire.

1) Le programme Meet (Mobilisation Européenne pour l'Entrepreneuriat en Afrique), porté notamment par Expertise France, permet d'accompagner 80 entrepreneurs africains diplômés de l'enseignement supérieur français ou allemand, et notamment la diaspora sénégalaise, dans la création, dans leur pays d'origine, d'une entreprise à fort caractère technologique ou porteuse de solutions innovantes. Ce programme est financé par la France et par l'Instrument Panafricain de la Commission européenne (1,7 M€).

2) Le développement d'outils financiers (épargne, crédit, transfert) adaptés à la clientèle diaspora sera poursuivi notamment au travers du projet d'appui aux initiatives de la diaspora sénégalaise, d'un montant de 14M€ en subventions sur quatre ans. Signe d'un partenariat renforcé entre nos deux pays, ce programme mobilise à la fois les fonds de transferts des ressortissants sénégalais vers le Sénégal ainsi que de l'État sénégalais et les ressources additionnelles du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne (9,3 M€) et de l'AFD (2 M€). La poursuite de ce projet permettra d'une part de valoriser les ressources techniques et financières de la diaspora pour le développement des territoires d'origine. D'autre part, le projet permettra au gouvernement sénégalais de maintenir son soutien au secteur privé via les agences telles que l'ADPME qui contribuent à l'amélioration du tissu économique local et à la création d'emploi. Si le succès de ce programme se confirme dans cette troisième phase, **le PAISD pourra être élargi et pérennisé.**

3) Sur un plan réglementaire, la France et le Sénégal travailleront ensemble sur les questions de bibancarisation et de valorisation de l'historique bancaire au Sénégal.

Les deux gouvernements soulignent également l'importance de la contribution décisive des femmes au développement du secteur privé. Afin de catalyser leur force de proposition, un club franco-sénégalais de femmes d'affaires sera lancé par l'ambassade de France.

2. Les projets de mobilité ont vocation à être des modèles de la coopération bilatérale

Le projet du Train Express Régional (TER) de Dakar est au cœur de notre relation économique bilatérale. Financé à hauteur de 195 millions d'euros par la France, ce projet met l'expertise des entreprises françaises en matière de construction et de gestion ferroviaire au service de l'amélioration des conditions de vie des populations du Grand Dakar. Il s'inscrit par ailleurs dans une stratégie de refonte globale de la mobilité urbaine du Grand Dakar auquel l'Agence française de Développement participe pleinement, en intégrant le projet de BRT (Bus Rapid Transit) connexe à son programme de lignes de rabattement. La France et le Sénégal s'engagent à prendre en compte les critères environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre de ce projet. Chaque partie s'engage, par ailleurs, à mettre en place un comité de suivi bilatéral du TER de Dakar afin d'optimiser le dialogue entre acteurs et assurer le respect du calendrier.

3. Six priorités sectorielles sont identifiées pour contribuer au développement et à l'émergence du Sénégal

1) Une démarche dédiée au développement urbain intégré sera engagée afin d'identifier les futurs axes de coopération en la matière. En continuité avec la démarche du TER Dakar, l'offre française en matière d'assainissement, d'eau potable, de traitement des déchets, de bâtiment durable, d'efficacité énergétique ou de tout autre sous-secteur qui apparaîtra pertinent, sera mise en regard des besoins sénégalais. À la suite de cette analyse, les autorités sénégalaises pourraient conjointement solliciter l'organisation d'un séminaire avec Vivapolis, le réseau des acteurs publics et privés de la ville durable, sur le ou les enjeux sélectionnés. Vivapolis pourra mobiliser les acteurs privés ou les ministères techniques compétents. Ce séminaire aurait vocation à faire émerger des réalisations conjointes exemplaires, travailler sur des méthodes de gouvernance et proposer une offre française intégrée répondant aux problématiques sénégalaises. Un accent particulier pourra être mis sur la gestion de projet et la montée en compétences des agences nationales et des maîtrises d'ouvrage, en lien avec le travail déjà engagé par l'AFD.

2) L'appui à l'innovation et aux start-ups est reconnu comme un facteur clé du dynamisme économique sénégalais et d'intégration des jeunes sur le marché de l'emploi. Les deux gouvernements saluent la mise en place d'une communauté French Tech à Dakar et invite ses membres à présenter un dossier de labellisation en tant que hub début 2018. La préparation à la labellisation permettra aux acteurs du numérique de favoriser le développement d'un pont entre l'économie numérique en France et au Sénégal et aux entrepreneurs de tester leur projet. Des déclinaisons sectorielles e-agriculture et e-santé pourront notamment être étudiées.

Dans cette perspective également, la France garantit un prêt permettant l'acquisition d'un supercalculateur produit par Atos pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sénégalais. Ce supercalculateur contribuera également à ériger la ville nouvelle de Diamniadio en pôle régional numérique.

En matière de financements, l'AFD continuera de déployer son expérience pilote d'appui au réseau d'incubateurs africains dont le CTIC à Dakar. Un fonds d'amorçage pilote, mis en œuvre dans le cadre du programme Afrique Innovation par Bond'innov sur financement AFD (1,7M€ en subvention), est doté de 450k€, permettant aux cinq incubateurs soutenus par le programme de financer des prêts d'honneur à des start-ups.

3) Le développement de filières agroalimentaires structurées et de la grande distribution sont conçues comme une dynamique indispensable à la valorisation de produits transformés au Sénégal, générateur d'emplois et de valeur ajoutée dans le secteur primaire comme secondaire. Pour aller plus loin dans la structuration des filières, l'Agence française de développement pourrait appuyer la mise en place d'un projet pilote de chambre d'agriculture, afin d'offrir aux petits exploitants un cadre de concertation et de formation permettant une montée en gamme progressive. En parallèle, une réflexion sur la mise en place d'indications géographiques au Sénégal pourrait être menée. Ces indications sont un facteur de développement économique, de valorisation des terroirs et de préservation des savoir-faire, par exemple du sel du Lac Rose, des huîtres du Sine Saloum ou du miel de Casamance. Il est un outil particulièrement intéressant pour les PME qui peuvent bénéficier de cette protection à moindre coût et développer une valeur ajoutée à leurs produits.

4) La France soutiendra le développement de l'industrie touristique et d'un tourisme durable au Sénégal. Une réunion multi-acteurs sera rapidement organisée afin de doter la Casamance du premier contrat de destination (Atout France) en partenariat avec la Région Grand-Est et l'office du

tourisme de Casamance (institutions, entreprises, acteurs de la formation professionnelles, médiation culturelle...). En fonction de la réussite de ce projet pilote, un deuxième contrat de destination pourra être proposé dans la région de Saint-Louis/Vallée du fleuve.

Plusieurs des entreprises de la famille à l'export French Travel sont d'ores et déjà intéressées pour accompagner le développement touristique du Sénégal dans les sujets suivants : ingénierie touristique ; développement hôtelier ; tourisme d'affaires ; écotourisme et tourisme solidaire.

5) La France soutient le Sénégal dans son projet de développement fondé sur un projet global d'indépendance énergétique. La réduction des coûts de l'énergie permettra au Sénégal d'entamer l'industrialisation du pays, notamment dans les domaines de la métallurgie et de l'aluminium d'une part, et de saisir toutes les opportunités offertes par les sources conventionnelles et non-conventionnelles pour achever l'électrification du pays. La France s'engage à accompagner le Sénégal dans sa politique de sécurité d'approvisionnement énergétique, basée sur le développement des ressources renouvelables et l'exploitation des sources conventionnelles d'énergies de la manière la plus durable possible, notamment en consolidant l'expertise de la main d'œuvre sénégalaise. Total s'est engagé à financer le futur Institut sénégalais du pétrole et du gaz (INPG) à hauteur de 10 millions de dollars et l'Institut français du pétrole Énergies nouvelles (IFPEN) mettre son expertise au service du contenu de la formation. Le décret créant l'INPG sera officiellement lancé à l'occasion de la conférence sectorielle « MSGBC Basin » à Dakar les 28-29 octobre.

6) La France et le Sénégal continueront de coopérer dans le domaine des énergies renouvelables. Outre ses programmes d'assistance technique dédiée aux EnR auprès Ministère du Pétrole et de l'Énergie et à la Sénélec, l'AFD poursuivra son appui au Sénégal. D'une part, le groupe AFD, via sa filiale Proparco, qui a participé au financement de deux centrales photovoltaïques au Sénégal, de Senergy et de Ten Merina, par l'octroi de prêts de 53M€, continuera de soutenir des projets permettant un meilleur accès à l'énergie des populations et un développement soutenable. D'autre part, l'agence continuera de participer aux côtés de la Banque mondiale, de la KfW, de l'Union européenne, au comité de pilotage chargé de suivre le processus de lancement du premier programme Scaling Solar, appel d'offres pour la sélection d'un producteur indépendant d'électricité (IPP) solaire au Sénégal.

Enfin, l'AFD donnera la priorité aux investissements permettant l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau et d'absorber les 20% d'EnR prévus en 2018, grâce à l'instruction du projet de modernisation et de renforcement du réseau de transport et de distribution avec la SENELEC, d'un montant de 52M€ (financé par un prêt de l'AFD à hauteur de 45M€ et d'une subvention de 7M€ de l'UE). Ce projet vise à intégrer les énergies renouvelables dans le réseau (smart-grids) et à le densifier au travers de l'ajout de postes et de lignes, dans une optique de rééquilibrage du développement des territoires privilégiant les zones rurales.



Feuille de route sécurité et défense

Dans le cadre des accords de partenariat en matière de coopération militaire de 2012, saluant l'excellence de la relation de défense franco-sénégalaise, et rappelant leur souhait de consolider leur coopération, notamment afin d'œuvrer à la stabilité régionale, la France et le Sénégal affirment les objectifs communs suivants :

1) Soutien aux efforts sénégalais en matière de sécurité régionale

La France et le Sénégal continueront d'appuyer les initiatives en matière de sécurité régionale et les engagements dans les opérations de maintien de la paix sur le continent. Les Forces armées sénégalaises, qui détiendront en fin d'année 2017 le contingent le plus nombreux au sein de la MINUSMA, sont les premières bénéficiaires en Afrique de l'ouest de la coopération structurelle (MEAE/DCSD) et opérationnelle (MINARM) avec les (éléments français au Sénégal (EFS)) et la mission maritime *Corymbe* assurée par le Commandement en chef pour l'Atlantique (CECLANT). 65 actions de formation ont été planifiées pour 2017 pour atteindre un objectif de 2 500 militaires sénégalais formés, dont 1 500 en vue de leur projection au sein de la MINUSMA. La coopération structurelle conduit une action régionale dans le domaine de la sûreté aérienne avec le développement des actions de la cellule régionale d'assistance à la sûreté civile déployée (CRASAC) à Dakar.

Les deux parties confirment la priorité donnée à la lutte contre la menace terroriste. La France continuera de soutenir la montée en puissance de la capacité de lutte anti-terroriste du Sénégal, en renforçant les échanges d'appréciation de situation et en accompagnant la formation des unités spécialisées dans la Marine et l'Armée de terre. En 2017, les EFS ont ainsi formés 70 commandos de la Marine sénégalaise, ainsi que 90 personnels des forces spéciales de l'Armée de terre sénégalaise. La France soutiendra également les initiatives de coopération transfrontalière du Sénégal avec les États voisins portées par le Plan conjoint de coopération opérationnelle mis en place par les EFS. Dans ce cadre, deux réunions multilatérales seront organisées pour renforcer avec les partenaires la sécurisation des espaces frontaliers, ainsi que des exercices de commandement des opérations et de sécurité maritime de type *African Nemo* sous la direction du bâtiment de la Marine nationale en mission *Corymbe*. En 2017, la coopération structurelle a initié deux projets novateurs de première importance en appui des nouvelles structures créées par le Sénégal dans la cadre de la lutte antiterroriste. Cela s'est traduit par la mise en place d'un coopérant gendarmerie auprès au cadre d'intervention et de coordination interministérielle de lutte antiterroriste (CICO) et d'un coopérant police au sein de la division de lutte contre la cybercriminalité du ministère de l'Intérieur.

La France continuera de plaider auprès de l'Union européenne pour une poursuite du soutien financier au déploiement des missions de la CEDEAO en Gambie et en Guinée-Bissau, sur sollicitation de l'organisation sous régionale. Elle soutiendra l'action menée par le Sénégal en Gambie depuis janvier 2017 en favorisant l'intégration régionale de cette dernière (enseignement du français en milieu militaire, offre de stages et possibilités d'escapes). Des formations opérationnelles franco-sénégalaises pourraient être mises en place au bénéfice de la partie gambienne. Un coopérant sera mis

en place à Banjul dès la fin de l'année 2017 en qualité de conseiller du ministre de l'Intérieur afin d'appuyer la refondation des forces de sécurité gambiennes. Cette action sera conduite en collaboration étroite avec les forces de sécurité sénégalaises.

2) Coopération bilatérale de défense et de sécurité

La France continuera de soutenir le renforcement des capacités sénégalaises dans le cadre du « Plan Armées 2025 » par du conseil de haut niveau et la formation des cadres. Elle appuiera la partie sénégalaise dans ses efforts d'acquisition d'équipements dans les domaines terrestre, aérien et naval, en mobilisant les financements de pays partenaires et en facilitant le dialogue avec les entreprises privées. Le Sénégal reste le premier bénéficiaire de la coopération structurelle avec 17 projets (25 coopérants).

La France et le Sénégal favoriseront le développement des écoles militaires locales, comme l'école d'application de l'infanterie et le cours d'application des officiers de la gendarmerie. La coopération structurelle, en lien avec le MINARM, appuie par ailleurs la montée en puissance et l'internationalisation de l'école de l'armée de l'Air de Thiès qui répond aux besoins en formation des forces aériennes africaines selon le modèle français et doit s'imposer à terme comme un pôle d'excellence aéronautique régional. C'est pourquoi la France, déjà présente contribuera directement au renforcement de la flotte existante avec la cession en 2017 de trois avions EPSILON supplémentaires. Pour appuyer le « Plan Armées 2025 » la France participera à un effort particulier de formation des officiers sénégalais au sein de l'école d'application de l'infanterie afin de les préparer aux missions de sécurité et aux déploiements au sein des OMP, en particulier de la MINUSMA.

La France et le Sénégal continueront à œuvrer au renforcement des capacités de **protection civile** sénégalaises en soutenant le développement du nouveau Centre opérationnel de gestion interministériel des crises (COGIC) et à la mise sur pied de la future école nationale de protection civile (dénomination restant à officialiser). À ce titre, le coopérant actuellement placé auprès du commandant de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers, pourrait être utilement repositionné, à terme, auprès du directeur de la future Agence nationale de protection civile.

La France et le Sénégal portent une attention particulière à la sécurisation des espaces maritimes, en particulier dans le golfe de Guinée. Dans le cadre du processus de Yaoundé par lequel les États riverains du golfe de Guinée se sont engagés à coopérer pour renforcer leur sécurité maritime par des actions de coopération et de coordination entre leurs marines, par le partage d'informations, notamment avec le centre de coordination interrégional (CIC), inauguré en 2014 à Yaoundé (Cameroun). Le symposium des CEMM du Golfe de Guinée à Dakar les 19 et 20 septembre 2017 qui a réuni 17 chefs d'état-major de la marine du Golfe de Guinée a montré la pertinence de l'architecture du processus de Yaoundé encore en construction. La mise en œuvre opérationnelle sera poursuivie et la France organisera la prochaine session du symposium en France en octobre 2018. La France continue à appuyer le développement de la Marine nationale sénégalaise en assurant à ses côtés une présence régulière de bâtiments de la Marine nationale française engagés dans la mission Corymbe et en détachant un coopérant conseiller auprès de l'état-major de la marine sénégalaise.

3) Forum de Dakar

Face aux défis sécuritaires du continent africain, la France et le Sénégal s'engagent pour renforcer l'autonomie de la réflexion stratégique africaine. À cet égard, suite aux conclusions du sommet de l'Élysée de 2013, la France continuera d'apporter son soutien au Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, organisé annuellement par le Sénégal, qui bénéficie du soutien d'un nombre croissant de partenaires internationaux et d'une implication désormais forte de l'UA et de l'UE pour la prochaine édition les 13 et 14 novembre 2017. Le ministère des Armées appuie cette année encore les efforts du ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger (MAESE) pour l'organisation du forum. Une délégation de haut niveau participera à cette nouvelle édition et prendra une part active dans les conférences et tables rondes qui composent le Forum de Dakar, et portent sur des sujets d'un intérêt stratégique pour la France. La France encourage la démarche du Sénégal d'associer au Forum de Dakar tous les partenaires internationaux de la sécurité en Afrique.